

Monsieur le président, je suis d'avis que l'attitude que l'on a adoptée au comité des relations industrielles à l'égard des membres du parti libéral et des députés cécédistes qui étaient là constitue une injustice flagrante. Je pourrais aussi vous dire que, chaque fois qu'une question était posée, le président se levait et la déclarait irrégulière, et ce sans que nous ayons eu le temps d'émettre notre opinion. Il a présidé aux délibérations de ce comité d'une façon déplorable et nous a empêchés, nous, d'obtenir les renseignements qui nous étaient nécessaires pour poursuivre le débat à la Chambre.

M. Ricard: C'est un tissu de mensonges!

M. Caron: Nous avons à la Chambre un membre du comité qui a été grandement responsable des injustices qui ont été commises au sein du comité...

M. Ricard: C'est un tissu de mensonges!

M. Denis: Ne perdez pas vos chances d'être nommé secrétaire parlementaire.

M. Ricard: Gardez les vôtres, vous.

M. Caron: Monsieur le président, j'ai dit que nous avons le droit de protester, et maintenant que la Chambre est de nouveau saisie du projet de loi, ces députés qui ont été forcés...

M. Ricard: C'est un tissu de mensonges!

M. Caron: Monsieur le président, maintenant que le calme est rétabli, je pourrai peut-être continuer mes observations.

M. Chambers: Êtes-vous calme?

M. Caron: Y a-t-il quelqu'un qui désire dire quelque chose?

M. Chambers: Je vous ai demandé si vous étiez calme.

M. Caron: Je n'ai rien compris.

Une voix: Il ne comprend rien.

M. Benidickson: Il ne parle pas bien le français.

M. Graffey: Continuez.

M. Caron: Monsieur le président, ces interruptions indiquent bien que nos plaintes sont bien fondées.

J'allais proposer au ministre du Travail, à qui incombent sans doute certaines responsabilités lorsqu'il s'agit de recommander la nomination des présidents des différents comités, s'il a l'intention de recommander de nouveau l'honorable député de Danforth (M. Small) au poste de président du comité des relations industrielles l'an prochain, de former une classe spéciale afin de permettre à l'honorable député d'apprendre la procédure parlementaire et la façon de conduire les

délibérations. De fait, nous avons dû quitter les séances du comité à deux reprises, en signe de protestation, parce que l'on ne nous permettait pas d'obtenir les renseignements requis, et ce par suite de la façon d'agir de l'honorable député de Danforth qui était président du comité. Il en est résulté que nous avons manqué une partie de ces séances, et l'on en a profité pour adopter les choses à la hâte.

Monsieur le président, j'ai parlé tantôt des représentants ouvriers qui avaient comparu devant le comité afin d'exposer leurs points de vue. Ce comité consultatif comprenait des représentants ouvriers qui ont dû démissionner parce qu'ils n'étaient pas satisfaits de la façon dont le gouvernement traitait les ouvriers canadiens. Et lorsque nous avons discuté de la situation, un certain député dont j'oublie la circonscription a dit quelque chose qui ressemblait à ceci:

(Traduction)

La résignation des représentants des ouvriers a rendu service à la Commission.

(Texte)

Monsieur le président, ces paroles laissaient supposer que les représentants ouvriers au sein de la Commission n'agissaient pas selon leur conscience, ni de façon à aider le comité ou conseiller le ministre d'une façon intelligente et impartiale.

Eh bien, monsieur le président, je prétends que nous ne sommes pas en mesure, à l'heure actuelle, d'adopter le bill C-23, parce que nous n'avons pas suffisamment de renseignements.

Nous avons reçu des protestations d'organismes de toutes les parties du pays. Je suis d'avis que tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas les renseignements qui nous sont nécessaires pour en faire l'étude, nous ne pourrons, en cette enceinte, voter en faveur d'une loi qui, présentement, est peut-être considérée comme une loi inique, parce qu'elle impose à deux classes de la société seulement tout le fardeau des erreurs qu'a pu commettre le gouvernement actuel au cours de son administration des affaires du pays, ce qui a peut-être été la cause d'une diminution dans le chiffre de notre commerce international et a suscité une pénurie d'emploi au pays.

Cette baisse de notre commerce a aussi causé la fermeture de certaines industries, du moins temporairement, parce que les entrepôts regorgeaient de stock et que les manufacturiers étaient obligés de suspendre leur production en attendant de pouvoir vendre une partie de leur stock accumulé.

Monsieur le président, si c'est là la politique du gouvernement, il n'y a pas l'ombre d'un doute que le chômage qui s'en est suivi